

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Première épreuve écrite

Français : analyse, synthèse, commentaire

Orientations pour la session 2011

Les indications de l'annexe I de l'arrêté du 28 décembre 2009

La première épreuve d'admissibilité en *français et d'histoire, géographie et instruction civique et morale* vise à évaluer :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement dans ces domaines, en référence aux programmes de l'école primaire ;
- la connaissance et la maîtrise de la langue française, en particulier la grammaire, l'orthographe et le vocabulaire ;
- la capacité à comprendre et exploiter des textes ou des documents pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeurs des écoles.

La première partie de l'épreuve d'admissibilité porte sur le français et comporte deux volets,

- d'une part, sous la forme d'une analyse, d'une synthèse ou d'un commentaire, la réponse à une question relative à un texte ou à un ensemble de textes littéraires ou documentaires dont certains peuvent avoir trait à l'acquisition et à l'enseignement du français ;
- d'autre part, le candidat doit répondre à trois questions ayant trait à la grammaire, à l'orthographe et au lexique.

Concernant le premier volet, la production écrite du candidat doit permettre au jury d'évaluer son aptitude au raisonnement, à la structuration ordonnée d'une pensée logique ainsi que sa capacité à exposer de façon claire, précise et simple une problématique complexe.

Les orientations de la commission nationale

La commission nationale a compétence pour élaborer les sujets d'écrit et proposer des éléments de réponse attendus de la part des candidats. Les jurys académiques restent souverains dans l'appréciation des productions de chaque candidat.

Dans le texte de l'arrêté, les trois types d'exercice identifiés (synthèse, analyse, commentaire) répondent aux mêmes critères d'évaluation (aptitude au raisonnement, structuration d'une pensée logique, capacité à exposer de façon claire, précise et simple une problématique complexe).

Pour la session 2011, la commission nationale a distingué les types d'exercices selon quelques grandes caractéristiques :

- Synthèse.
 - L'exercice est nécessairement réalisé à partir de plusieurs textes qui sont à examiner à partir de la question posée.
 - L'exercice demande d'effectuer des rapprochements, de montrer des complémentarités et/ou des divergences.
 - L'exercice suppose une neutralité, ne comporte pas d'appréciation personnelle et privilégie les formulations indirectes.

- Analyse :
 - o L'exercice peut porter sur un seul texte ou document, ou bien sur un corpus comprenant plusieurs textes ou documents à étudier en fonction de la question posée.
 - o L'analyse suppose de rendre compte de l'ensemble du corpus proposé de façon argumentée en référence aux textes et documents eux-mêmes. Elle peut être linéaire dès lors que la cohérence du texte, du document ou du corpus proposé le permet ; elle peut aussi se présenter dans une problématique organisée autour de plusieurs grands points.
 - o L'exercice suppose une neutralité, ne comporte pas d'appréciation personnelle et privilégie les formulations indirectes.
- Commentaire :
 - o L'exercice porte sur un seul texte ou document
 - o Le commentaire repose sur l'étude du texte ou document à partir de références puisées dans la culture personnelle du candidat ; leur choix et les rapprochements effectués doivent être justifiés et expliqués.
 - o L'exercice suppose de dégager une problématique pertinente et susceptible d'organiser l'étude autour de quelques développements significatifs et argumentés.

L'évaluation de chacun de ces exercices doit bien sûr répondre en outre à des critères formels :

- présence d'une introduction ou présentation, de développements équilibrés et organisés, d'une synthèse ou conclusion finale ;
- existence de repères destinés au lecteur : transitions, articulations logiques, mention des sources et références ;
- qualité de la langue écrite, clarté et justesse de l'expression.